

DÉLIMITATION – AIRE DE PROTECTION



Présentation

La Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de « délimiter l'aire de protection d'un immeuble patrimonial classé » (article 40).

Selon la Loi sur le patrimoine culturel, une **aire de protection** est définie comme « une aire environnant un immeuble patrimonial classé, délimitée par le ministre pour la protection de cet immeuble » (article 2). Une aire de protection ne peut être créée que pour un immeuble patrimonial déjà classé.

Il est possible de proposer au ministre la délimitation d'une aire de protection en utilisant le présent formulaire. **L'auteur de la proposition est invité à fournir toute l'information dont il dispose au sujet de l'aire et du bien concernés.**

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen de ce formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

L'astérisque (*) indique que l'information est requise pour le traitement de la proposition.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

*Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition :

Représentant (s'il s'agit d'un organisme) :

*Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Code postal :

*Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Courriel :

SECTION 2 – INFORMATIONS SUR L'AIRE

La proposition concerne l'immeuble patrimonial classé suivant. Au besoin, référez-vous au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

*Nom de l'immeuble :

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Code postal :

*Date du classement :

L'aire de protection suggérée vise le territoire suivant

Indiquez la désignation cadastrale (numéro de lot et circonscription foncière, ainsi que, s'il y a lieu, division cadastrale et désignation secondaire). Au besoin, joignez un plan indiquant une proposition de périmètre.

Note – Le périmètre de l'aire de protection ne peut être à plus de 152 mètres de l'immeuble patrimonial classé (article 40).

SECTION 3 – MOTIFS DE LA PROPOSITION

*Qu'est-ce qui vous motive à faire cette proposition ?

*En quoi la délimitation d'une aire de protection autour de cet immeuble patrimonial classé est nécessaire pour assurer la préservation de ses valeurs patrimoniales ?

SECTION 4 – DOCUMENTS JOINTS À LA PROPOSITION

Documents de référence

Joignez une copie de tout document pertinent : étude, article, certificat de localisation, plan, carte, etc. Fournissez les références bibliographiques exactes.

Relevé photographique

Photographies de l'extérieur de l'immeuble patrimonial classé, de l'environnement de cet immeuble, etc. Indiquez la source de chaque image si possible.

Documents d'appui

Pétition, lettre, résolution, etc.

SECTION 5 – SIGNATURE

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au registraire du patrimoine culturel par courriel, à registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca, ou par la poste, à :

Registraire du patrimoine culturel
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la Loi sur le patrimoine culturel, vous pouvez communiquer avec votre direction régionale.

Bas-Saint-Laurent (région 01)

337, rue Moreault, RC, bureau 12
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : 418 727-3650
Télécopieur : 418 727-3824
Courriel : drbsl@mcc.gouv.qc.ca

Capitale-Nationale (région 03)

225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346
Télécopieur : 418 380-2347
Courriel : dcn@mcc.gouv.qc.ca

Estrie (région 05)

225, rue Frontenac, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
Téléphone : 819 820-3007
Télécopieur : 819 820-3930
Courriel : dre@mcc.gouv.qc.ca

Outaouais (région 07)

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4^e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950
Courriel : [dro@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dre@mcc.gouv.qc.ca)

Côte-Nord (région 09)

625, boulevard Laffèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : 418 295-4979
Télécopieur : 418 295-4070
Courriel : drcn@mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches (région 12)

51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3
Téléphone : 418 838-9886
Télécopieur : 418 838-1485
Courriel : drca@mcc.gouv.qc.ca

Montérégie (région 16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2
Téléphone : 450 671-1231
Télécopieur : 450 671-3884
Courriel : drmonter@mcc.gouv.qc.ca

Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
Téléphone : 418 698-3500
Télécopieur : 418 698-3522
Courriel : drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Mauricie et Centre-du-Québec (régions 04 et 17)

100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6001
Télécopieur : 819 371-6984
Courriel : drmcq@mcc.gouv.qc.ca

Montréal (région 06)

480, boulevard Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 873-2255
Télécopieur : 514 864-2448
Courriel : dm@mcc.gouv.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (régions 08 et 10)

145, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8
Téléphone : 819 763-3517
Télécopieur : 819 763-3382
Courriel : dratnq@mcc.gouv.qc.ca

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

146, avenue de Grand-Pré
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Téléphone : 418 534-4431
Télécopieur : 418 534-4564
Courriel : drjim@mcc.gouv.qc.ca

Laval, Lanaudière et Laurentides (régions 13, 14 et 15)

300, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 430-3737
Télécopieur : 450 430-2475
Courriel : drlll@mcc.gouv.qc.ca